



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglom

DÉLIBÉRATION N° 39/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT (M43) DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration :
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16
Vote :
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-39-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Transport de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M43.

Le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Transport, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **11 661 082.92 €**, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43), exercice 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert de modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 39/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 39/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

APPROUVE le Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **11 661 082.92 €** et conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-39/2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020

chapitre	intitule du chapitre	BP2020
	dépenses de la section fonctionnement	
011	Charges à caractères général	2 256 700
012	Charges de personnel	5 461 717
65	charges de gestion courantes	19 000
67	charges exceptionnelles	1 500
023	Virement à la section d'investissement	1 156 784
042	Opérations de transferts entre sections	804 299
002	Déficit reporté	
		9 700 000
	recettes de la section fonctionnement	
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produit des services du domaines	2 000 000
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	7 700 000
75	Autres produits de gestion courantes	
76	produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	reprises sur provision pour risques	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
		9 700 000

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-392020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

		BP 2020
chapitre	intitule du chapitre	
	depenses de la section investissement	
001	Excédent de fonctionnement reporté	
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	
20	Immobilisations Incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	236 700.00
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	1 724 382.92
026	Participations et créances rattachées à des participations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Total depenses	1 961 082.92
	recettes de la section investissement	
002	Excédent d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds, divers et reserves	
1068	excédents de fonctionnement capitalisée	
13	subventions d'investissements	
16	emprunts	
021	Virement de la section fonctionnement	1 156 783.92
23	Immobilisations en cours	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	804 299.00
	Total recettes	1 961 082.92

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

AUTORISE la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-392020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-39/2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020